

Organisme notifié n° 0071  
Notified body  
DDC/22/F040676-D2-2

## CERTIFICAT D'APPROBATION CE DE TYPE

CERTIFICATE OF EC TYPE APPROVAL

N° F-05-A-1546 du 28 septembre 2005

### Instrument de pesage à fonctionnement non automatique

*Non-automatic weighing instrument*

### type CGP xy

- Délivré par** : **Laboratoire National de métrologie et d'Essais,**  
*issued by* 1, rue Gaston Boissier - 75724 PARIS Cedex 15 (FRANCE)
- En application** : du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, et de l'arrêté du 22 juin 1992 modifié, transposant dans le droit  
*in accordance with* français la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993. *The decree n° 91-330 dated 27 march 1991 modified and the order dated 22 june 1992 modified, transposing in the French law the council directive 90/384/EEC of 20 june 1990 modified by the council directive 93/68/EEC of 22 july 1993.*
- Délivré à** : Société **PGC**, Les champs Blancs, CS 27626, 35 576 Cesson-Sévigné Cedex (FRANCE).  
*issued to*
- Concernant** : un instrument de pesage à fonctionnement non automatique, électronique, à équilibre automatique, à  
*in respect of* indication numérique, avec ou sans leviers, à une ou deux étendues de pesage, à une seule valeur d'échelon par étendue de pesage, avec ou sans voies de sommation, non destiné à la vente directe au public.  
*A non automatic weighing instrument, electronic, self-indicating, with or without lever system, one or two weighing range, one scale interval, not intended for direct sales to the public.*
- Caractéristiques** : Classe de précision *Accuracy class* : III ou IIII  
*characteristics*
- Portée maximale *Maximum capacity (Max)* : Max (compatible avec les modules utilisés).
- Echelon *Verification scale interval (e)* :  $e \geq 5$  g (pour  $n \leq 6000$  mono étendue)  
ou  $e \geq 5$  g (pour  $n \leq 3000$  deux étendues)  
ou  $e \geq v_{\min}$  (voir annexe)
- Nombre d'échelons :  $n \leq 6000$  (une seule étendue avec cellule de pesée à  
*Number of verification scale intervals (n)* sortie analogique) ou  
 $n \leq 3000$  (deux étendues avec cellule de pesée à sortie analogique) ou  
 $n \leq 5000$  (avec cellule de pesée à sortie numérique)  
 $n \leq 3000$  (version « pèse-palette »)  
 $n \leq 1000$  en classe IIII
- Température de fonctionnement :  $-10$  °C/+40 °C  
*Working temperature*
- Valable jusqu'au** : **28 septembre 2015.**  
*valid until*

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 5 pages. Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire National de métrologie et d'Essais sous la référence de dossier DDC/22/ F040676-D2-2.

*The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 5 pages. All the plans, schematic diagrams and documentation are recorded under reference file DDC/22/F040676-D2-2.*

Pour le Directeur Général  
*On behalf of the General Director*

Laurence DAGALLIER  
Directrice Certification et Développement  
*Business Development and certification Director*

### Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244  
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique PGC, type CGP xy (où x représente le numéro du type du dispositif indicateur et y représente la version de l'instrument) sont des instruments électroniques, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, à une ou deux étendues de pesage, à une seule valeur d'échelon par étendue de pesage, avec ou sans voies de sommation, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 1<sup>er</sup> du Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, qui a transposé dans le droit français la Directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée.

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la Norme Européenne EN 45501, qui est prise comme référentiel.

## 1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique PGC, type CGP xy se déclinent suivant les versions suivantes :

- avec dispositif récepteur de charge classique et non critique,
- pèse-palette.

Version y	Description de la version
A	Avec dispositif récepteur de charge classique et non critique
B	Pèse-Palette

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique PGC, type CGP xy sont constitués de trois modules :

**A** - Soit d'un dispositif indicateur pour cellule de pesée à sortie analogique, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

FABRICANT	TYPE	N° du certificat d'essai
MASTER K	IDM	SDM n° I9403 du 21 décembre 1994 , révisé
MASTER K	IDS	SDM n° I9404 du 23 décembre 1994
MASTER K	IDX	LNE n°00-02 du 14 avril 2000
MASTER K	IdE	LNE n°01-05 du 25 juillet 2001, révisé
MASTER K	MAGIC	LNE n°02-10 du 9 décembre 2002
METTLER TOLEDO	ST...	PTB n° D09-95.15 du 26 mai 1995
METTLER TOLEDO	IND 310	NMi n°TC6498 du 22 juillet 2005
SARTORIUS	TN / TNX	PTB n° D09-03.13 du 31 octobre 2003
SARTORIUS	Module terminal isi10..., isi20..., isi30... associé à	PTB n° D09-95.09 du 12 mai 2003
	Dispositif unité de traitement YCO01IS-0CE..	PTB n° D09-95.30 du 14 décembre 1998
SARTORIUS	PR1713..., PR5610 (X5), PR5710 (X6)	PTB n° D09-02.33 du 26 juillet 2004

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur utilisé sont décrites dans le certificat d'essai correspondant.

- Soit le dispositif indicateur MASTER K type IDX, faisant l'objet du certificat d'essai LNE n°00-02 du 14 avril 2000, associé à des cellules de pesée à sortie numérique (voir ci-après),
- Soit le dispositif indicateur MASTER K type IdE, faisant l'objet du certificat d'essai LNE n°01-05 du 25 juillet 2001, révisé, associé à des cellules de pesée à sortie numérique (voir ci-après),
- Soit le dispositif indicateur MASTER K type MAGIC, faisant l'objet du certificat d'essai LNE n°02-10 du 9 décembre 2002, associé à des cellules de pesée à sortie numérique (voir ci-après),
- Soit le dispositif unité de traitement de données numériques METTLER-TOLEDO type 8530, faisant l'objet du certificat d'essai NMi n°TC2115 du 8 février 1995, associé à des cellules de pesée à sortie numérique (voir ci-après),
- Soit le dispositif unité de traitement de données numériques METTLER-TOLEDO type 8530-Cougar, faisant l'objet du certificat d'essai NMi n°TC5323 du 28 juillet 1998, associé à des cellules de pesée à sortie numérique (voir ci-après),

- Soit le dispositif indicateur et unité de traitement de données numériques METTLER-TOLEDO type ST..., faisant l'objet du certificat d'essai PTB n° D09-95.15 du 26 mai 1995, associé à des cellules de pesée à sortie numérique (voir ci-après),
- Soit le dispositif indicateur et unité de traitement de données numériques METTLER-TOLEDO type IND310, faisant l'objet du certificat d'essai NMI n°TC6498 du 22 juillet 2005, associé à des cellules de pesée à sortie numérique (voir ci-après).

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur ou du module unité de traitement sont décrites dans leur certificat d'essai.

**B** - Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par une ou plusieurs cellules de pesée identique(s), à sortie analogique ou numérique (voir plus de détails ci-après, pour l'association aux dispositifs récepteurs de charge et les conditions).

**C** - Un dispositif récepteur de charge avec ou sans levier, équipé de cellule(s) de pesée à sortie analogique, considéré comme classique et non critique et dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée, figurant dans le guide WELMEC 2.4 d'août 2001, dans ce cas :



Toute (toutes) cellule(s) de pesée peut (peuvent) être utilisée(s) sous couvert de ce certificat d'approbation CE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf. : guide WELMEC 2.4 d'août 2001), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :

1. Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat d'essai (EN 45501) délivré par un organisme notifié responsable pour l'examen CE de type en application de la directive 90/384/CEE, modifiée.
  2. Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant (WELMEC 2, révision 4, de juillet 2004 §11), ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH est autorisée seulement si les essais d'humidité selon EN 45501 ont été réalisés sur cette cellule de pesée.
  3. La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.
  4. Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC concernant les cellules de pesée.
- Ou un dispositif récepteur de charge de conception classique et non critique équipé de cellule(s) de pesée à sortie numérique MASTER K type CPFN faisant l'objet du certificat d'essai PTB n° D09-01.20 du 31 juillet 2001,
  - Ou un dispositif récepteur de charge de conception classique et non critique équipé de cellule(s) de pesée à sortie numérique METTLER TOLEDO type MTX faisant l'objet du certificat d'essai NMI n° TC 5408 du 11 février 1999,
  - Ou un dispositif récepteur de charge de conception classique et non critique équipé de cellule(s) de pesée à sortie numérique METTLER TOLEDO type 0760-1XXX faisant l'objet du certificat d'essai NMI n° TC 2149 du 11 février 1999.
  - Ou un dispositif récepteur de charge en forme de « U » constituant une version CGP xB dite « pèse-palette », de dimensions maximales 2500 mm x 2500 mm (voir schéma page 5) et équipé d'un dispositif équilibreur et

transducteur de charge composé de quatre capteurs identiques à jauges de contrainte choisis parmi ceux cités dans le tableau suivant :

FABRICANT	TYPE	N° du certificat
ATEX	CMA	NMi n° TC2546 du 21 décembre 1994
ATEX	A951	SDM n° C9505 du 7 décembre 1995
FLINTEC	SLB..	PTB n° D09-97.01 du 04 juin 1999
HBM	BLC TLC HLC THC	NMi n° TC2163 du 16 juillet 2001
METTLER TOLEDO	RLC..	PTB n° D09-00.08 du 25 février 2000
METTLER TOLEDO	744, 744A, 745, 745A	NMi n° TC2154 du 9 octobre 2001
REVERE	ALC	NMi n° TC5100 du 5 août 1997
SCAIME	SB30X	SDM n° C9404 du 3 mars 1994
TEDEA	3510, 3510B	NMi n° TC2272 du 29 octobre 2003
TEDEA	3410, 3411	NMi n° TC2353 du 3 janvier 2002

## 2. Données techniques - Caractéristiques métrologiques

- Classe de précision :  ou 
- Portée maximale (Max) : Max (compatible avec les modules utilisés),
- Echelon (e) :  $e \geq 5$  g (pour  $n \leq 6000$  mono étendue),  
ou  $e \geq 5$  g (pour  $n \leq 3000$  deux étendues),  
:  $e \geq v_{\min}$  cas de cellule(s) de pesée à sortie numérique  
:  $e \geq 200$  g pour la version « pèse-palette ».
- Nombre maximal (n) d'échelons par étendue de pesage
  - \* en classe III :  $n \leq 6000$  (une seule étendue avec cellule de pesée à sortie analogique) ou  $n \leq 3000$  (version « pèse-palette ») ou  
:  $n \leq 3000$  (deux étendues avec cellule de pesée à sortie analogique) ou  
:  $n \leq 5000$  (cas de cellule(s) de pesée à sortie numérique),
  - \* en classe IIII :  $n \leq 1000$ .

## 3. Conditions particulières de construction

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique PGC, type CPG xy, dont le récepteur de charge est muni de leviers, peuvent être équipés, en option, d'un dispositif indicateur faisant partie d'un dispositif mesureur de charge à romaine.

Dans ce cas le fonctionnement simultané des deux dispositifs indicateurs est rendu impossible.

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique PGC, type CPG xy susceptibles d'être dénivelés sont munis d'un dispositif indicateur de niveau (EN 45501 point 3.9.1.1) et d'un dispositif de mise à niveau.

Ils peuvent porter, le cas échéant, dans la version « pèse-palette » une mention indiquant que le résultat de la pesée n'est garanti qu'en position horizontale contrôlée à l'aide de l'indicateur de niveau.

## 4. Interfaces

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique PGC, type CPG xy, peuvent être connectés à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat d'essai du dispositif indicateur.

## 5. Conditions particulières de vérification

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, la preuve de la compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est également établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.

## **6. Scellement**

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scelllements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le certificat d'essai de l'indicateur concerné. La boîte de raccordement des capteurs (le cas échéant) reçoit une marque de scellement.

Ces scelllements sont constitués d'une pastille de plomb ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

La marque devant figurer sur les scelllements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2.3 de la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990, modifiée, Article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié).
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

## **7. Inscriptions réglementaires**

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique PGC, type CPG xy, porte au moins les indications suivantes :

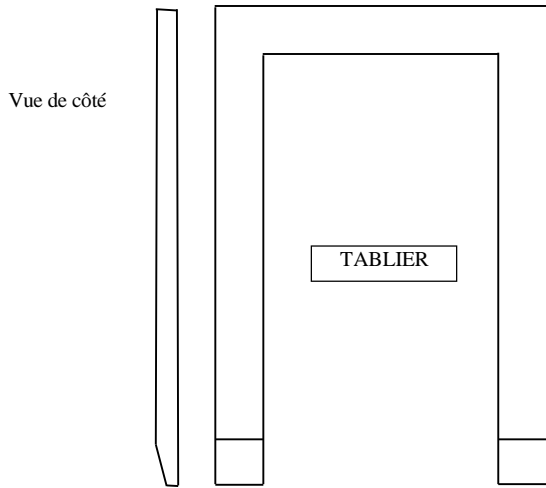
- la marque ou le nom du fabricant,
- le nom du type et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat d'approbation CE de type.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

## **8. Remarques**

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique PGC, type CPG xy, peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.

**SCHEMA D'UN PESE-PALETTE**  
**Instrument type CGP xB**



Les cellules de pesée sont montées conformément au guide Welmec 2.4  
Voir tableau 3 schémas 2, 3, 7, 8, 9, 10

